



Procès-verbal

Date : Le 15 avril 2021
Endroit : Par vidéoconférence – Zoom
Rédigé par : Josée Martel

Objet : Rencontre CRT – Regroupement des professionnels

Présents :

Henry Gagné	Jonathan Lord
Marie-Claude Provencher	Daphné Brunette
Josée Lévesque	Josée Martel
	Jean Audet
	Chantal Marcotte

Absents : N/A

1.	Adoption de l'ordre du jour : 9 h 37	Suivis à faire	Échéancier
2.	Grief PRO-19-05-01 Le Regroupement mentionne que le grief conteste l'interprétation que l'Employeur fait de l'article 7.01 f) relativement au congé social pour les salariées qui se sont prévaluées d'un retrait préventif. L'Employeur confirme qu'un mandat pour un potentiel règlement a été rédigé et est en attente d'approbation.		

3.	D.L. - Retraite L'Employeur a fourni les calculs au Regroupement. Le Regroupement va relancer Mme Laurent et fera un retour à l'Employeur. Le Regroupement précise que ce qui est contesté par la Salariée est que la rétroaction qu'elle a reçue ne comprend pas la totalité du montant qu'elle aurait dû recevoir, étant donné qu'elle n'était pas rémunérée à 100% pendant une portion de la période visée.		
4.	Liste de distribution Outlook L'Employeur confirme que la situation a été rectifiée. La Liste de distribution 70-Professionnels comprend désormais l'ensemble des employés, incluant ceux qui sont en affectation temporaire. Le Regroupement validera que tous reçoivent bien l'information et fera un retour à l'Employeur s'il y a encore des lacunes.		
5.	Comité spécial – Service des arts L'Employeur indique qu'une première séance de travail avec le comité a eu lieu et que cette rencontre fût très constructive. D'autres rencontres sont à prévoir au courant des prochaines semaines. À la lumière de cette rencontre, les parties constatent une perception d'iniquité et un manque de reconnaissance au sein de l'équipe des bibliothécaires. Le Regroupement est d'avis qu'il faudra réévaluer le poste.		
6.	Formulaire de transfert de vacances au 30 avril (article 8.02) Le Regroupement questionne l'Employeur à savoir quand sera envoyé le formulaire pour le transfert des vacances au 30 avril. L'Employeur fera une vérification et reviendra au Regroupement. Entente temporaire relative à la COVID-19 : Les parties conviennent que les paramètres de la convention collective seront appliqués. Si des résiduels de vacances subsistaient, ils seront transférés dans une		

	banque de vacances COVID. Ces dernières devront être prises dans un délai de 12 mois suivant la fin de l'état de crise sanitaire.		
7.	Début des semaines de garde au Service des Infrastructures Le Regroupement demande à ce qu'une note soit envoyée, afin de clarifier et informer les employés concernés. L'Employeur fera des validations afin que tout soit en règle.		
8.	Varia J.C. Le Regroupement a reçu un courriel de la part de la Salariée qui demande un retour sur son dossier. La Salariée mentionne ne pas avoir été rencontrée par l'Employeur concernant la décision de ne pas réévaluer son poste. L'Employeur fera un suivi auprès de Patrice Bastien. Prochains CRT 20 mai de 13 h 30 à 15 h 30 18 juin de 10 h à 12 h 15 juillet de 13 h 30 à 15 h 30		
9.	Fermeture de la séance : 10 h 45		